



## COLLEGE DE LA DHUIS

Chemin de Crécy

77100. NANTEUIL LES MEAUX

☎ 01 60 24 48 10 ☎ 01 60 24 48 14

✉ [ce.0772499Y@ac-creteil.fr](mailto:ce.0772499Y@ac-creteil.fr)

# PROCES VERBAL

## des délibérations du Conseil d'Administration du 8 novembre 2018

Année scolaire 2018 - 2019

**Quorum : 15**

**Présidente :** Mme GUILLAUME, Principale

**Nombre de membres présents :** 24

**Date de convocation :** 22.10.2018

Le quorum étant atteint (24 administrateurs présents), Mme. GUILLAUME ouvre la séance à 18H45

### **A - ADMINISTRATIF**

#### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Mme BUSBY se propose.

#### **2. Approbation de l'ordre du jour (vote)**

Modification : Mme GUILLAUME propose de modifier l'ordre du jour pour ajouter au point B18. Sortie au théâtre à Paris.

Mme GUILLAUME, Principale du Collège, demande aux administrateurs s'ils approuvent l'ordre du jour du présent Conseil d'Administration et en rappelle les points principaux.

Puis elle procède au vote.

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 24

L'ordre du jour est adopté

#### **3. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 17 septembre 2018 (vote)**

Mme GUILLAUME en rappelle les points principaux et demande aux administrateurs s'ils souhaitent faire des remarques au sujet de ce compte-rendu.

Mme GUILLAUME procède au vote.

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 2  
POUR : 22

Le compte-rendu du CA du 17 septembre 2018 est adopté

#### 4. Installation des commission (vote)

Mme Guillaume énonce les membres (titulaires et suppléants) de chacune des commissions.

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 24

Les commissions sont installées

*A l'issue du traitement de ce point prévu à l'ordre du jour, les suppléants ne sont pas tenus de participer à la fin du Conseil d'administration. En revanche, ils sont cordialement invités à rester en qualité d'auditeurs libres.*

#### 5. Projet de règlement intérieur du CA pour 2018/2019 (vote)

Mme GUILLAUME fait lecture du projet de règlement intérieur du CA qui est sans modification à celui de l'année passée.

Les parents d'élèves demandent s'il est possible de distinguer, dans l'envoi par mail, les titulaires des suppléants afin que tous les membres ne reçoivent pas une convocation.

Après discussion, cette demande ne paraît pas opportune car tous les membres doivent pouvoir être informés de la date, horaire et ordre du jour du CA.

Il est rappelé le caractère alternatif du secrétariat de séance parmi tous les membres du CA

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 24

Le règlement intérieur du CA est adopté.

## **B – GESTION & FINANCES**

#### 6. DBM pour info (Ecole ouverte)

Mme Fraissinet fait état de cette subvention accordée :

- par l'académie pour un montant de 3 160 €,
- par le conseil départemental pour un montant de 1 000€.

#### 7. Subvention départementale pour soutenir le Projet « Le pays du soleil levant ». information

Le projet de Mme Bretonnier sera financé dans le cadre des PE 77 à hauteur de 475 € (séance du 27/09/2018 de l'assemblée départementale).

#### 8. Tarifs de demi-pension (vote)

Mme Fraissinet annonce que le Conseil départemental a voté, par délibération du 27/09/2018 (CD-2018/09/27-5/04A), l'augmentation de 0.82% des tarifs de demi-pension, augmentation **applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le prix du repas des rationnaires sera de 3.38 euros.**

Les parents d'élèves demandent pourquoi le vote de cette mesure est nécessaire et s'il est possible de s'opposer à cette augmentation. Mme Fraissinet informe le CA que cette information est indicative, sans possibilité de revenir dessus. Mais le vote est tout de même obligatoire.

CONTRE : 1  
ABSTENTION : 6  
POUR : 17

Le nouveau tarif de demi-pension est adopté

#### **9. Repas des commensaux (Information)**

Le Conseil départemental a voté, par délibération du 27/09/2018 (CD-2018/09/27-5/04A), l'augmentation des tarifs applicables aux commensaux à partir du 01/01/2019 en fonction de leur indice. Ainsi,

- Un commensal ayant un indice inférieur ou égal à 364 : **tarif fixé à 2,68 €**,
- Un commensal ayant un indice compris entre 365 et 430 : **tarif fixé à 4,12 €**,
- Un commensal ayant un indice supérieur à 430 : **tarif fixé à 5,15 €**.

Le tarif applicable aux repas des extérieurs est fixé à **9,12€**.

#### **10. Tarifs des dégradations (vote)**

Mme Fraissinet précise que les tarifs des dégradations restent inchangés par rapport à l'année 2017/2018. Les parents d'élèves demandent si une distinction est faite entre le bris volontaire et involontaire des articles de cantine (verres, assiettes...). La réponse est négative.

Le tarif des dégradations suivantes est fixé à :

- **0,90 € le verre,**
- **1,30 € la coupelle,**
- **1,45 € le bol,**
- **2,25 € le ravier,**
- **3,45 € l'assiette,**
- **3 € pour la carte de DP,**
- **3 € pour le carnet de correspondance** (le 1<sup>er</sup> étant remis gratuitement aux élèves).

**Pour toutes autres dégradations, la facturation est établie au prix du remplacement.**

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1  
POUR : 23

Les tarifs des dégradations sont adoptés

#### **11. Autorisation donnée au Chef d'établissement de signer les contrats et conventions (vote)**

Mme GUILLAUME demande aux membres du CA l'autorisation de signer les contrats et conventions nécessaires au fonctionnement de l'établissement (cf article R 421-20 du code de l'éducation nationale).

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 24

L'autorisation est adoptée

#### **12. Autorisation de recevoir des dons (vote)**

Mme GUILLAUME demande aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser l'établissement à recevoir des dons d'associations ou autres.

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 24

L'autorisation est adoptée

**13. Montant du loyer et des charges de la COP CPE (vote)**

Mme Fraissinet explique que le service du domaine de la DGFiP est venu pour la réévaluation éventuelle du montant des loyers des logements de fonction. Aucune augmentation n'est prévue. **Le loyer pour le logement de Mme Busby (COP) reste inchangé à hauteur de 610.18 euros (part loyer) + 100 euros (provisions sur charges).**

Pour rappel, les membres du CA avaient voté le renouvellement de la COP de Mme Busby en juin dernier (point 11 du CA du 26.06.2018).

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 24

Le montant est adopté

Les membres du CA demandent où en sont les travaux d'aménagement des logements (terrasses et volets). Mme GUILLAUME précise que nous sommes en attente de l'autorisation de réaliser les travaux par le Conseil Départemental.

**14. Notification de subvention CESC 2018 (Information)**

Mme Fraissinet informe le CA qu'une **subvention de 265 euros** a été versée par le rectorat pour les actions de sensibilisation et de prévention du CESC pour l'année 2018.

**15. Autorisation de non remboursement des trop-perçus pour les voyages et sorties. (vote)**

Mme Fraissinet explique que les tarifs des voyages et sorties peuvent parfois varier alors que l'argent a déjà été versé par les familles. Le remboursement de sommes, parfois infimes, nécessitent de nombreuses écritures comptables très lourdes. Raison pour laquelle, **il est proposé après vote favorable du CA de ne pas rembourser les sommes inférieures à 8 euros.** Cependant, **la possibilité est toujours laissée aux parents de faire une demande expresse de remboursement.** Une modification en ce sens des formulaires sera faite prochainement.

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1  
POUR : 23

Le montant est adopté

**16. Voyage au ski (vote)**

Un appel d'offre a été lancé en septembre dernier. Un seul prestataire a répondu. La formule proposée comprend toutes les prestations demandées (hébergement, forfaits, cours de ski, repas...).

**Le montant total du voyage s'élève à 21 945 euros tout compris pour 52 élèves et 5 accompagnateurs ; soit un coût par famille de 385 euros.**

Mme Fraissinet informe que, pour cette année scolaire, **le FSE s'engage à participer à hauteur de 5 euros par voyage/ élève et 2 euros par sortie /élève.**

**Ainsi, le montant définitif du séjour au ski à régler par les familles sera de 380 euros. Le coût accompagnateurs reste inchangé à 385 €, participation prise en charge par l'établissement.**

Les parents d'élèves font remonter que l'information concernant les voyages n'est pas toujours optimale (des classes sont informées une semaine avant les autres ce qui n'est pas juste dans le cas où les dossiers sont pris par ordre d'arrivée). Mme GUILLAUME informe qu'à l'avenir les enseignants devront donner le même jour les documents à toutes les classes concernées par le voyage et/ou sortie.

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 24

Le montant du voyage au ski est adopté

### **17. Voyage en Italie (vote)**

Mme Fraissinet rappelle le programme. Un appel d'offre a été lancé. Deux prestataires ont répondu. L'offre de VEFE correspond davantage aux contraintes précisées et offre un tarif plus avantageux. Deux propositions financières sont possibles au regard du nombre de dossiers reçus.

- sur la base de 40 à 45 élèves et 5 accompagnateurs: 17 576.10 euros soit 390.58 euros/ enfant. Avec la déduction des 5 euros du FSE : 385.58 € par famille.
- sur la base de 49 élèves et 5 accompagnateurs: 20 250 euros soit 375 euros/ enfant. Avec la déduction des 5 euros du FSE : 370 € par famille.

Le coût accompagnateurs reste inchangé soit 390.58 € soit 375 €, participation prise en charge par l'établissement.

Le professeur organisateur pense pouvoir réunir 49 élèves.

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 24

Le montant du voyage en Italie est adopté

### **18. Sortie au théâtre des Mathurins pour la pièce « Coups de ciseaux »: (vote)**

Cette sortie est prévue le 7 décembre prochain avec un départ et retour en autocar. Cette sortie est organisée en priorité pour les élèves du club théâtre mais pourra également inclure d'autres élèves des classes de 5<sup>ème</sup>.

**Le coût total de cette sortie est de 2 155€ pour 55 élèves et 5 accompagnateurs.**

**Le coût de la sortie s'élève par famille s'élève à 33.92 euros (déduction incluse de la participation du FSE).**

**Le coût accompagnateurs s'élève à 35.92 € (prise en charge par l'établissement).**

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 24

Le montant de la sortie théâtre est adopté

## **C – EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE**

### **19. Répartition des « Indemnité de Mission Particulière » IMP (vote)**

Mme GUILLAUME explique aux membres l'IMP et la répartition des 11 IMP accordées cette année.

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 24

La répartition des IMP est adoptée

20. **Banalisation d'un mercredi pour les oraux de stage des 3<sup>ème</sup> (vote)**

Mme GUILLAUME explique que, comme les années précédentes, les élèves de 3<sup>ème</sup> devront passer des oraux de stage, leur permettant ainsi de se préparer à l'oral du DNB.

Il est donc proposé de banaliser le mercredi 20 mars, toute la matinée pour organiser ces oraux. Les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> sont invités à rester chez eux.

- CONTRE : 0  
- ABSTENTION : 0  
- POUR : 24

La proposition est adoptée.

## **D – QUESTIONS DIVERSES**

Les parents d'élèves soulèvent à nouveau le problème des transports scolaires. La situation semble s'être améliorée suite à la réunion organisée avec Marne et Morin fin septembre.

Les enseignants demandent que soit installé un deuxième micro-ondes en salle des commensaux.

Mme Guillaume et M Le Lem informe qu'un micro-ondes devra être dédié aux élèves ayant un PAI alimentaire et qu'il sera placé dans la salle de restauration des élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire de séance

Lise BUSBY

La Présidente du Conseil d'Administration



Marie-Hélène GUILLAUME